

Réunion d'information :
Le 12 octobre 2021 à 17h
salle du conseil municipal
Mairie de Marly

PLAN DE PRÉVENTION
DES RISQUES D'INONDATIONS
DE LA VALLEE DE LA RHONELLE
ET DE SES AFFLUENTS



Réunion d'information du public :
**Une réunion pour vous expliquer en quoi ce PPRi vous
concerne et comment faire part de vos observations
pendant l'enquête publique**

Votre commune est concernée par un risque d'inondation et par la future application d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) en cours d'élaboration par les services de l'État.

Ce projet de plan de prévention traite des inondations par débordement et par ruissellement. Il concerne les communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe suivantes : **Jenlain, Jolimetz, Le Quesnoy, Locquignol, Maresches, Orsinval, Potelle, Ruesnes, Sepmeries, Villereau, Villers-Pol**, ainsi que les communes de l'arrondissement de Valenciennes suivantes : **Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Thiant, Trith-Saint-Léger, Valenciennes**.

Il fera l'objet d'une **enquête publique, du 18 octobre au 22 novembre 2021**. L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.

Au préalable, une réunion d'information du public est organisée pour vous présenter le projet de PPRi et la future enquête publique. Cette réunion débutera par une présentation qui se poursuivra par un temps d'échange. Les services de l'état, en charge de l'élaboration du PPRi, seront présents lors de cette réunion.

Une réunion d'information du public se tiendra en mairie de Marly (salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville, Place Gabriel Péri, 59770 Marly)

le 12 octobre 2021 à 17 heures

Après approbation du PPRi par le Préfet, ce document vaudra servitude d'utilité publique et sera annexé au(x) plan(s) local(aux) d'urbanisme (intercommunal). Il impactera de facto l'urbanisme communal.